11_QUE_029

Canton de Vaud
Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne
Déposé le 12 JUIN 2012
Scanné le

Questions écrites selon art 113 LGC

Les éoliennes suite

Au vu de nombreuses questions que se pose une partie de la population, au vu de problèmes lus ou entendus depuis l'augmentation des implantations d'éoliennes, je me permets ici de déposer quelques questions complémentaires à celles déposées la semaine dernière par un député sous le titre "Implantation d'Eoliennes sur le territoire vaudois". En préambule , je reconnais que notre canton est devenu beaucoup plus attentif et prudent, notamment pour ce qui concerne les distances par rapport aux lieux habités, la force et la direction des vents et l'avis d'une partie des populations et je l'en remercie.

- Notre canton cible 25% d'énergie renouvelable. Pour atteindre cet objectif, le Conseil d'Etat ne devrait-il pas être proactif et investir lui-même plutôt que de laisser se profiler des entreprises ou services industriels d'autres cantons ?
- Quel est le pourcentage annuel réel de rendement d'éoliennes de 100 ou 200m de hauteur, implantées en Suisse ou ailleurs ?
- Quel est le nombre d'heures de fonctionnement annuel réel d'une éolienne en une année ? Par exemple sur les crêtes du Jura ou dans le Gros de Vaud ?
- Comment le Conseil d'Etat peut-il garantir que les voies de circulations proches d'éoliennes et celles amenant par exemple à des chantiers de bûcheronnage resteront ouvertes, aussi longtemps qu'avant des implantations d'éoliennes ?
- Concernant le bruit, comment le CE suit-il les trois études (Jura , Préalpes, Alpes) "Eoliennes et protections de l'avifaune" , études initiées au début 2010, soutenues par la Confédération et destinées à être comparées aux résultats d'autres études nationales ou internationales ? Oû en sont ces études ? En quoi certaines de leurs conclusions pourraient - elles modifier l'implantation de parcs d' éoliennes ?
-Comment le canton pourra-t-il faire pression sur un opérateur qui ignorerait les plaintes de voisins ?
- Ayant appris que les mesures actuelles faites en Suisse pour l'impact sur l'avifaune doivent satisfaire à des exigences sévères, je me permets de poser deux dernières questions sur trois affirmations que je n'ai malheureusement pas pu contrôler personnellement : Le Conseil d'Etat a-t-il eu "vent" d' hécatombes d'oiseaux sur les rivages espagnols, de la disparition (départ ?) de colonies de phoques en Angleterre ainsi que de souffrances d'habitants de villages français, problèmes survenus dans ces trois cas, après l'implantation d'éoliennes ?
- Et finalement comment éviter ce genre d'atteintes dans notre canton, pour utnt que ces atteintes soient reconnues ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses qui permettront peut-être d'affiner au maximum certaines implantations délicates.

Morges, le 12 juin 2012

Claudine Dind